

Le Galinier de Lourmarin

Demeure d'hôtes de Prestige
84 160 Lourmarin en Provence

Contrat et conditions générales de vente

🔗 Entre l'établissement :

LE GALINIER DE LOURMARIN

SA Capelongue

Le Galinier de Lourmarin

84 160 LOURMARIN

Tel : 0033.(0)4.90.75.98.52 – Tel/Fax : 0033.(0)4.90.08.92.46

contact@bastidedugalinier.com

N° Tva : FR 36 408 991 099 - N° Siret : 408 991 099 00024

🔗 Et l'organisateur client :

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

.....

Tel : Mobile : Fax :

e.mail :

Représenté par

🔗 Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Nom de la Manifestion / Séjour :

Nom de la villa louée :

Date d'arrivée (jour, mois, année):

Date de départ (jour, mois, année) :

Nombre de personne :

Heure d'Arrivée : **(IMPERATIF, entre 17h00 et 18h30)**

Prestations supplémentaires (Personnel de maison, cuisinier, baby Sitter, taxi, etc...) :

.....

.....

.....

.....

Tarif total :Euros

Le Galinier de Lourmarin

Demeure d'hôtes de Luxe

84 160 Lourmarin en Provence

Tel : +33.(0)4.90.75.98.52 - Tel/Fax : +33.(0)4.90.08.92.46

reservation@bastidedugalinier.com

Le Galinier de Lourmarin

Demeure d'hôtes de Prestige
84 160 Lourmarin en Provence

.../...

🔗 Option de réservation :

Toute option posée par l'organisateur client sera maintenue dans un délai de 8 jours. Passé ce délai l'option de réservation sera annulée avec ou sans préavis par la société SA Capelongue, Le Galinier de Lourmarin.

Ce délai peut être modifié par l'une ou l'autre partie après accord de la société SA Capelongue, Le Galinier de Lourmarin.

🔗 Confirmation de réservation :

Toute réservation doit être confirmée par la signature du devis établie, du contrat et des conditions générales de ventes, ainsi que par le versement de la totalité de la réservation (Services supplémentaires inclus).

Soit 50 % à la signature du contrat et confirmation de la manifestation et le solde à 1 mois avant la date d'arrivée initialement prévue.

Pour une réservation à moins de 1 mois avant la date d'arrivée, la totalité du séjour sera demandée en un seul versement.

🔗 Garantie du devis :

Le devis devra être respecté en intégralité et pourra être modifié suivant les modalités ci-dessous ou uniquement après accord de la société SA Capelongue, Le Galinier de Lourmarin et de son représentant. La société SA Capelongue Le Galinier de Lourmarin, s'engagera uniquement après validation du contrat et garde le droit de pouvoir annuler la manifestation de ce contrat même après la signature de ce dernier en cas de non respect des accords établis.

L'organisateur client s'engage à respecter l'intégralité du devis (nombre de nuits, nombre de chambre, commande des services, etc...), et sera une base forfaitaire et minimale de la facture finale.

🔗 Informations spécifiques :

Le couchage est prévu pour un maximum de personnes stipulé sur le contrat, d'ordinaire directement en fonction du nombre de couchage.

Le locataire devra aviser le service des réservations du jour exact et de l'heure de son arrivée. En règle générale, le rendez-vous d'arrivée se fera aux heures ouvrables de celle-ci. Si le locataire ne se présente pas au rendez-vous fixé et n'a pas informé la personne chargée de l'accueil des causes de son absence, il perdra tous droits à la location. Dans ce cas, la villa sera immédiatement relouer.

Les départs doivent avoir lieu avant 10 H (sauf stipulation différente)

Arrivée : après-midi entre 17 H et 18 H 30, Départ : matin entre 8 H et 10 H au plus tard.

Le tarif de chaque location comprend la remise en état des lieux pour un usage normal et à compter du nombre d'heure stipulé dans le contrat. Toutefois la maison doit être laissée propre et rangée. Le tarif ne comprend pas les consommations téléphoniques.

Une facture sera adressée ultérieurement au locataire pour les consommations téléphoniques (voir conditions générales). Le solde de la location doit être versé au plus tard un mois avant l'arrivée dans les lieux.

🔗 Expositions :

Les expositions dans les parties privées de la villa sont soumises à l'approbation préalable du responsable du domaine. Toute installation effectuée par le client devra être conforme au cahier des charges de la villa, ainsi qu'aux dernières prescriptions de sécurité en vigueur dans les établissements recevant du public. L'organisateur s'engage à remettre en leur état original et à ses frais les lieux qui auront été occupés.

🔗 Assurance :

La Sa Capelongue, Le Galinier de Lourmarin ne pourra être tenu pour responsable ni des vols, ni des dégradations que peut subir le matériel entreposé par l'organisateur et demande au client de souscrire une assurance et de prévoir la présence de vigiles pendant la période de l'exposition. L'organisateur est responsable de tout dommage que lui-même ou ses invités puissent causer à l'occasion du séjour. La direction se réserve le droit d'annuler le contrat si des événements de force majeure ou de cas fortuit l'y contraignaient (grève, incendie, dégâts des eaux). En aucun cas l'hôtel ne pourra être tenu pour responsable de disparitions d'objets personnels si ceux-ci ne sont pas confiés à la réception.

🔗 Recommandations :

L'organisateur client, s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible de porter, en aucune manière, préjudice à au domaine, sachant que tout dégâts matériels ou dégradations seront facturés à l'organisateur client.

Des ventes publiques ne pourront avoir lieu dans le domaine, qu'après obtention par l'organisateur d'une autorisation municipale. La location ne pourra être prorogée sans l'accord préalable du propriétaire ou de l'agence, le preneur l'acceptant ainsi. Le bail cesse de plein droit à l'expiration de la date fixée au recto. Ce dernier déclare sur l'honneur qu'il n'exerce et ne cherche à exercer aucune profession dans la location et que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de résidence provisoire et de plaisance, conditions majeures sans lesquelles la présente location n'aurait pas été consentie.

🔗 Condition d'annulation :

Nous vous rappelons que les arrhes constituent un moyen de dédit et ne seront déduites de votre facture qu'en fin de séjour, à condition que celui-ci soit respecté intégralement.

En cas d'annulation totale ou partielle (+ de 20% de la réservation), les frais pourront vous être facturés de la façon suivante
150 Jours avant la manifestation : aucun frais, De 149 à 60 Jours : 40%, De 59 à 30 Jours : 50%, De 29 à 0 Jours : 100%

🔗 Règlements en euros acceptés :

Carte bancaire : CB, Visa, Eurocard, Mastercard, Diner's club, American Express.

Espèces, virements bancaires, chèques bancaires

2/3

Le Galinier de Lourmarin

Demeure d'hôtes de Luxe

84 160 Lourmarin en Provence

Tel : +33.(0)4.90.75.98.52 - Tel/Fax : +33.(0)4.90.08.92.46

reservation@bastidedugalinier.com

Le Galinier de Lourmarin

Demeure d'hôtes de Prestige
84 160 Lourmarin en Provence

.../...

🔗 **Départ :**

Les villas et les chambres devront être libérées le jour du départ pour 11h00.

Passé ce délai une facturation de 60 % du tarif public sera à la charge de l'organisateur.

🔗 **Modalités de paiement :**

Le solde de la facture extra est payable à la présentation de celle-ci. Passé cette date, une indemnité de retard sera calculée au mois le mois au taux d'escompte de la Banque de France majoré de deux points. L'organisateur est garant des « extras » de ses invités qui ne seraient pas réglés à leur départ.

🔗 **Dépôt de Garantie :**

Le dépôt de garantie est versé pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux biens loués et aux objets mobiliers et autres garnissant les lieux loués ainsi qu'aux différentes charges et consommations. Il est fixé par les propriétaires.

Cette somme sera remboursée au plus tard dans les 60 jours du départ du preneur, déduction faite des objets remplacés, des frais éventuels de remise en état, de ménage complémentaire et du montant des consommations. Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le preneur s'engage à parfaire la somme. Si la location dispose du téléphone, le dépôt ne sera remboursé qu'après réception des relevés.

🔗 **Litige :**

En cas de litige, la juridiction compétente est celle dont relève l'établissement.

Les prestations réservées non utilisées et les départs prématurés ne peuvent être remboursés, et devront être soldés le jour du départ.

Je m'engage à respecter les conditions ci-dessus.

Pour SA CAPELONGUE, le Galinier de Lourmarin

« Bon pour accord »

Daté, signé et paraphé chaque page

Pour

« Bon pour accord »

Daté, signé et paraphé chaque page

Nous vous remercions de confirmer votre réservation en nous indiquant vos coordonnées :

Date de séjour

Carte bancaire N° : Date d'expiration :/...../.....

Cryptogramme : Type de carte:

(J'autorise le prélèvement de 50% d'arrhes sur ma carte bancaire, noté ci-dessus, soit la somme de€uros et je m'engage à être averti de ce prélèvement)

Signature

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

SA Capelongue

Domiciliation : Société Générale Marseille entreprises (01269)

Code banque : 30003 - Code Guichet : 01269

N° Compte : 00020267831 - Clé Rib : 10

IBAN : FR76 30003 01269 00020267831 10 - BIC : SOGEFRPP

N° Tva : FR 36 408 991 099- N° Siret : 408 991 099 00024

3/3

Le Galinier de Lourmarin

Demeure d'hôtes de Luxe

84 160 Lourmarin en Provence

Tel : +33.(0)4.90.75.98.52 - Tel/Fax : +33.(0)4.90.08.92.46

reservation@bastidedugalinier.com